

Ref : CA2019/06

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 FÉVRIER 2019

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 DÉCEMBRE 2018**

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du **22 février 2019** réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,

*Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-2,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

➤ *Après en avoir délibéré,*

➡ **APPROUVE le procès-verbal du conseil d'administration du 21 décembre 2018, tel que figurant en pièce ci-jointe.**

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 22 février 2019.

Nombre de membres présents	21
Nombre de membres représentés	09
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	30
Nombre de votes pour	30
Nombre de votes contre	0

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le : 15/03/2019

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le : 12/03/2019